

couronne, *Winnipeg*, appointements, \$1,095; agent des bois de la couronne, *Edmonton*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Calgary*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Prince-Albert*, appointements, \$1,200; dépenses contingentes, \$5,000; gardes-forestiers, \$6,000; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; pour payer aux membres suivants du service civil, leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux: *Edouard Deville*, \$25; *W. F. King*, \$65; *William Pearce*, \$45; *A. H. Whitcher*, \$20; *P. B. Symes*, \$65; pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil, \$710. Réclamations des Métis — pour subvenir aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des Métis dans les territoires du *Nord Ouest*, \$3,000. *Colombie-Britannique* — appointements de l'agent des terres fédérales, \$2,800; dépenses contingentes, \$600; commis, \$3,010; appointements de l'agent des terres de la couronne, \$1,600; dépenses contingentes, \$1,000; service intérieur — commis surnuméraires du bureau général, *Ottawa*, \$30,000; annonces, transcription, etc., \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'arpentage, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1888.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

*M. Colby*, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille trois cent soixante et neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint Vincent-de-Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour payer à *C. L. Lawrence* pendant cinq mois, partie de la différence entre ses appointements et ceux de *P. L. McDermott*, après la résignation de ce dernier et avant la nomination de *M. Walker*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour pourvoir à une augmentation des appointements de *M. Richard Pope*, greffier de la couronne en chancellerie, depuis le 1er janvier 1887 (A. du C.), pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, savoir : pour payer à *L. H. Taché*, ses appointements du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, \$1,100; pour pourvoir à une augmentation des appointements de *L. C. Labelle* (à voter de nouveau), \$100; pour payer à *M. Catelier*, sous-régistrare du *Canada*, pour avoir rempli les fonctions de régistrare des patentes des sauvages, du 7 juillet au 20 octobre, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour pourvoir à la somme, \$300, nécessaire pour porter les appointements de *M. D. Stewart*, lors de son transfert, à \$1,400, montant qui lui était payé au département des chemins de fer et canaux, et différence entre les appointements de *M. Côté* comme commis de 3e classe et de 2e classe, à compter du 1er octobre 1886, \$206 25; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, division de la commission géologique, pour payer au Dr *G. M. Dawson*, une allocation pour les services qu'il a rendus pendant qu'il a rempli les fonctions de directeur, depuis le 1er février au 31 décembre 1886, 11 mois, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent huit piastres et trente-trois centins soit accordés à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Andi-